Municipalité de
Saint-Adelphe

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-355
ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Julie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Adelphe à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 23 mars 2026, le projet de *Règlement numéro 2026-355 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du *Règlement numéro 2026-355 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 13 avril 2026 à 19h00, à l'hôtel de ville situé au 150 rue Baillargeon à Saint-Adelphe dans la salle Victorine Veillette-Trépanier;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation dans les bureaux administratifs de l'hôtel de ville situé au 150 rue Baillargeon à Saint-Adelphe, durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Adelphe, ce 24 mars 2026.

Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT de PUBLICATION
(Articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je, soussignée, Julie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Adelphe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant sur le site internet de la municipalité le 24 mars 20026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-quatrième jour (24e) du mois de mars 2026.

Julie Francoeur,

Directrice générale